

Data protection

RGPD



Le RGPD c'est quoi ?

RGPD —

Signifie « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Ce règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978.

Cela permet de renforcer les contrôles effectués par les citoyens sur l'utilisation éventuelle des données les concernant.



Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

Tout le monde collecte et exploite des données dans le cadre de ses activités donc tous concernés dans le RGPD.

Pour autant, cette exploitation peut porter atteinte aux droits et libertés des personnes. Surtout lorsqu'il s'agit de données hautement personnelles (RIB, Numéro de sécurité sociale etc) ou des données sensibles (révélatrices de convictions religieuses, politiques, ethnique etc).

Dès lors, le RGPD prévoit certaines garanties à mettre en place.

Les objectifs du RGPD

- Protection des données
- Cybersécurité
- Respect des droits des personnes
- Compliance / Principe d'Accountability





Votre entreprise (ou activité) est-elle concernée par le RGPD ?

Toute entreprise qui traite (collecte, conserve, analyse) des données à caractère personnel est soumise au RGPD si :

- Les données personnelles concernent une personne domiciliée dans l'Union européenne.
- Si le siège social de cette entreprise se situe dans l'Union européenne.

Le non-respect des obligations légales est sanctionné par **4% du chiffre d'affaire annuel** ou **20 millions d'euros**.

La responsabilité n'est pas que collective (votre société) elle est aussi individuelle (vos salariés et collaborateurs).

Déploiement du RGPD —

1. **Désigner un pilote** : La question de la conformité du RGPD est un dossier à part entière qui doit être géré par une personne habilitée.
2. **Cartographier et identifier** :
 - Son système d'information : quels sont les équipements utilisés lors de vos activités .
 - Ses traitements : quelles sont les différents traitements de données que vous opérez .
 - Ses sous-traitants : à qui confiez-vous vos données personnelles et celles de vos clients .
3. **Prioriser les actions** : Analyser les risques que vos traitements peuvent engendrer pour les droits et libertés des personnes.
4. **Appliquer les mesures adaptées** : En prenant en comptes les étapes précédentes identifiez les actions à mener pour être conforme au RGPD.
5. **Sensibiliser** : Formez vos collaborateurs aux bonnes pratiques liées à la cybersécurité.
6. **Documenter la conformité** : Rassemblez les mesures mises en place dans un dossier dédié.

— Avantages

Le RGPD est bénéfique pour vos activités car il apporte :

- Une meilleure gestion des données
- Une protection plus poussée des données
- Une amélioration de votre image de marque
- Un niveau de sécurité plus élevé de votre système d'information

